

**Réponse à la question n° 381
de Mme Véronique Grady (PLR)
relative à l'installation de vestiaires provisoires pour hommes et femmes au Guintzett**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, Mme V. Grady a posé la question suivante:

"En décembre 2023, je suis intervenue au nom du groupe libéral-radical afin de maintenir au budget le montant de CHF 60'000.- pour l'entretien des équipements des installations sportives, au lieu des CHF 35'000.- initialement prévus pour 2024. Ce crédit validé en plénum devait permettre la mise en place de vestiaires mobiles pour hommes et femmes en nombre suffisant durant la période des travaux, en complément du container existant pour le matériel, déjà trop exigu.

A la lecture des comptes 2024 (page 118, n° de compte 912.3152.00, on constate que CHF 67'542.95 ont été dépensés. Or, d'après les informations obtenues auprès du FC Richemond, aucun vestiaire provisoire n'a été installé à ce jour, ce qui signifie que les femmes ne disposent toujours d'aucun espace pour se changer et se doucher au Guintzett.

Le Conseil communal peut-il préciser à quoi a servi exactement ce montant de CHF 67'542.95 et indiquer dans quel délai des vestiaires provisoires seront enfin aménagés pour les femmes?"

Réponse du Conseil communal

L'amendement adopté en décembre 2023 et mentionné dans le procès-verbal du Conseil général visait effectivement à compenser le manque de vestiaires pendant la période de travaux initialement envisagée à l'horizon 2024.

Or, ces travaux n'ont pas pu être lancés, car il a été décidé entre-temps de conduire une étude en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme afin d'établir une image directrice du développement et de l'utilisation futurs du secteur du Guintzett (étude dénommée "Masterplan Guintzett", pilotée par le Service d'urbanisme et d'architecture en coordination avec le Service des sports). L'élaboration d'une vision globale à moyen-long terme, à l'échelle de l'ensemble du secteur du Guintzett, est en effet nécessaire avant de pouvoir étudier et élaborer un projet de construction pour les futurs vestiaires.

Par ailleurs, le crédit en question n'a pas été attribué à la bonne rubrique: la dépense relative au Guintzett relève de la rubrique 911, alors que le poste mentionné (912.3152.00) concerne principalement les travaux annuels d'inspection et de remise en état des engins fixes des halles et terrains sportifs hors Guintzett, réalisés par des entreprises spécialisées afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

Pour répondre concrètement à la question sur le montant dépensé, celui-ci correspond donc à des interventions régulières et à des imprévus:

- Environ CHF 9'000.– pour divers contrôles de sécurité réalisés par l'entreprise Sogemat dans les salles de gymnastique;
- Environ CHF 25'000.– pour l'achat de matériel standard auprès de la maison Alder + Eisenhut;
- Environ CHF 5'000.- de dépenses courantes (entreprise de sécurité et autre entreprise pour le contrôle et maintenance du terrain multisports de Beaumont);
- CHF 28'000.– pour l'assainissement du boulodrome des Neiges après la crue de la Sarine, dépense imprévisible.

A noter que sans la dépense liée à l'assainissement du boulodrome des Neiges suite à la crue de la Sarine, le total aux comptes aurait été de CHF 39'542.95.

Le Conseil communal précise, contrairement à ce qui est indiqué, qu'il est inexact d'affirmer que les femmes ne disposent d'aucun espace pour se changer. Comme pour toutes les équipes, des solutions d'utilisation des vestiaires disponibles sur site sont mises en place et coordonnées par un collaborateur technique du Service des sports en concertation avec les clubs et la programmation des entraînements et matchs.

Par ailleurs, le Conseil communal précise qu'une réflexion est en cours afin d'optimiser l'utilisation des vestiaires existants. Concrètement, celle-ci se base sur des recommandations de l'Association suisse de football (ASF) et sur des exemples de bonnes pratiques de clubs pour améliorer l'occupation des vestiaires et proposer des casiers pour déposer des affaires et limiter le temps de présence dans les vestiaires. Une zone dédiée spécifiquement aux équipes féminines sera intégrée à ces réflexions.

Dans un horizon plus large, et comme évoqué précédemment, l'étude "Masterplan Guintz" vise, entre autres objectifs, à permettre et préparer la mise en œuvre du projet prioritaire de construction de nouveaux vestiaires adaptés, en réponse aux besoins exprimés par les clubs.

Pour ce faire, un montant de CHF 144'000.- est prévu au budget 2026 pour une étude de faisabilité architecturale concernant les vestiaires (et équipements annexes) répondant à l'ensemble des usages sportifs prévus au Guintz sur le long terme.

Dans le texte du message en catégorie II transmis au Conseil général, il est indiqué le planning prévisionnel suivant:

- Etude de faisabilité -> 2026
- Etude -> 2027 à 2028
- Réalisation -> 2029 à 2030

Le planning prévisionnel ci-dessus est dépendant de l'avancement de l'étude "Masterplan Guintz".